

PRIME!!!

AVOINE DE LA NORVEGE



Le propriétaire-éditeur de la *Gazette des Campagnes* a le plaisir d'annoncer à ceux qui voudront bien remplir les conditions posées pour avoir droit à la prime offerte, qu'il vient de recevoir son *avoine de Norvège* en très-bonne condition. Elle arrive un peu tard cependant, parce qu'elle a été retenue trois semaines à la douane de Montréal. En conséquence de ce retard, la distribution ne pourra être faite qu'en partie cette semaine : elle se continuera tout le mois de janvier.

Les envois seront scrupuleusement et exactement faits, parfaitement adressés. M. Proulx veut bien lui-même se charger des frais de poste qu'ils nécessitent, afin que rien ne puisse les empêcher de parvenir de suite à leur destination. Si donc il arrivait que quelqu'un ne reçut pas la prime à laquelle il a droit, qu'il la reclame immédiatement du maître de poste du lieu. D'ailleurs la *Gazette* publiera chaque semaine une liste des envois qui auront été faits.

La quantité d'avoine, qui compose la prime, comprend à peu près *neuf cents grains*. Il n'est peut-être pas inutile de répéter ici qu'il est arrivé que *cent grains* de semence ont produit *huit pots*.

Le rapport favorable qui est fait de l'avoine de Norvège, dans le présent numéro, pourrait tenter quelques abonnés à vouloir profiter de la prime, nous ne voudrions pas être un obstacle à ce louable désir. En conséquence ceux qui paieront d'ici au 1er février leur abonnement pour l'année courante, auront droit à la prime.

Messieurs les abonnés qui d'ici au 1er février paieront leur abonnement pour l'année commençant le 1er avril 1869 auront droit à la prime.

Ceux qui d'ici au 1er février s'abonneront à la *Gazette des Campagnes* et paieront d'avance auront également droit à la prime.

On peut se procurer de l'avoine de Norvège, en paquet tel que celui des primes, en envoyant au soussigné, quarante centins par lettre affranchie. L'envoi en sera fait par le retour de la malle.

ETRENNES AUX COLONS!!!

MM. les abonnés qui ne sont pas cultivateurs, pourraient profiter de la prime et en faire le cadeau aux pauvres colons, en la faisant parvenir à M. le Trésorier de la Société de Colonisation de Québec.

Nous nous chargerions de faire cet envoi, et publierions une liste de ces abonnés généreux.

AVIS

Ceux qui ont fait la commande d'avoine de Norvège recevront d'ici au 10 janvier la quantité demandée par chacun. Nous les prévenirons par lettre quelques jours à l'avance afin qu'ils puissent trouver l'avoine au lieu de sa destination.

Nous n'avons pu avoir des Etats-Unis qu'une bien petite quantité d'avoine qu'il nous a été possible de vendre à \$10,00 le minot.

Elle est actuellement augmenté de prix et encore pourrions-nous en avoir que 20 minots à condition d'en faire la commande avant le 15 janvier prochain.

Après cette époque la vente de ce qui serait disponible alors ne se fera qu'au printemps. Aussi espère-t-on la vendre à ce temps-là \$20,00 le minot.

Ainsi ceux qui désireraient s'en procurer à \$11.00 le minot, feront bien de s'adresser au soussigné au plus tôt. L'argent doit accompagner la commande.

Voici à quel prix nous la leur procurerons :

Un paquet.....	40 cts.
Une pinte.....	\$ 1.25
Deux pintes.....	2.00
Un quart de minot....	4.50
Un demi minot.....	7.00
Par minot.....	11.00

Elle sera expédiée quinze jours après que la demande en aura été faite.

FIRMIN H. PROULX.

A vendre à l'Imprimerie de la *Gazette des Campagnes* : Catalogue par ordre alphabétique des Elèves du Collège de Ste. Anne, depuis 1829 jusqu'à 1867 — Prix, 2 chelins.

Traité élémentaire de botanique, à l'usage des maisons d'éducation et des amateurs qui voudraient se livrer à l'étude de cette science, sans le secours d'un maître. Ouvrage illustré de plus de 80 gravures sur bois. Par M. l'abbé L. Provancher. Prix, 2 chelins.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

LES Commissaires nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont maintenant prêts à faire construire 4 sections de la ligne.

Les sections Nos. 1 et 2 comprennent environ 40 milles, à partir d'une jonction du Grand Tronc de Chemin de Fer, près de la Rivière-du-Loup, et chaque section sera d'environ 20 milles de longueur.

La section No. 3 sera d'environ 26 milles de longueur, et est située entre le côté Est de la rivière Ristigouche jusque près de Dalhousie dans le Nouveau-Brunswick.

La section No. 4 sera d'environ 24 milles de longueur, et est située entre Amherst et la Rivière Philip dans la Nouvelle-Ecosse.

Les plans et profils avec le devis et les conditions du contrat seront exhibés aux bureaux des Commissaires à Ottawa, Rivière-du-Loup, Dalhousie, St. Jean et Halifax, le et après le 11 janvier 1869; et des soumissions scellées adressées aux commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, seront reçues à leur bureau à Ottawa jusqu'à 4 heures du 8 février, 1869.

A. WALSH,
EDW. B. CHANDLER,
C. J. BRIDGES,
WILLIAM F. COFFIN,

N. B.—Des soumissions seront sous peu demandées pour d'autres sections de la ligne, aussitôt que les plans seront suffisamment avancés.

Ottawa, 19 décembre, 1869.

STATIONS	MALLE	
	Aller	Retour
	Pointe-Lévi... 9-30 AM	4-00 PM
Hudlow..... 9-40	3-50	
Chaudière Jonction 10-05	3-30	
S. Jean Chrysostome 10-20	3-10	
St. Henri..... 10-40	2-50	
St. Charles..... 11-10	2-16	
St. Michel..... 11-35	1-50	
St. Valier..... 11-48	1-35	
St. François..... 12-09	1-13	
St. Pierre..... 12-20	1-00	
St. Thomas..... 12-40	12-40	
Cap St. Ignace... 1-20	12-13	
L'Anse à Giles... 1-32	12-00	
L'Islet..... 1-50	11-45 AM	
Trois Saumons... 2-15	11-16	
St. Jean Port Joli 2-35	10-50	
Elgin Road..... 2-47	10-37	
St. Roch..... 3-00	10-20	
Ste. Anne..... 3-30	9-50	
Rivière-Quelle... 3-50	9-25	
St. Denis..... 4-08	9-05	
St. Paschal..... 4-25	8-45	
Ste. Hélène..... 4-46	8-20	
St. André..... 5-05	8-05	
St. Alexandre... 5-15	7-50	
Lake Road..... 5-35	7-25	
River du Loup... 5-55	7-00	

A vendre, à l'Imprimerie de la *Gazette des Campagnes* :

ARTICLES DE FANTAISIE POUR
ETRENNES
DU JOUR DE L'AN